



## **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Procédure adaptée n° 04/10**  
Articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics

**Achats de fournitures de bureau, de papiers et de  
consommables informatiques**

## SOMMAIRE

1 – OBJET DU MARCHE .....	3
2 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE .....	3
3 – CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS .....	3
4 – RESPECT DES NORMES ET GARANTIE DE LA QUALITE DES PRODUITS .....	4
5 – DEVELOPPEMENT DURABLE .....	4
6 – REFACTION ET PENALITES DE RETARD .....	5
7 – ASSURANCE .....	5
8 – FORME, DUREE ET QUANTITE ESTIMEE DU MARCHE .....	6
9 – ORGANISATION DE LA PRESTATION .....	6
9.1. Passation de commande	
9.2. Modalités de livraison	
9.3 Opération de vérification et d'admission	
10 - PRIX DU MARCHE .....	6
11 – REGLEMENT ET FACTURATION .....	7
12 – PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES .....	7
13 – PRESENTATION DES OFFRES .....	7
14 – SELECTION DES OFFRES .....	8
15 – OFFRES NON RETENUES .....	8
16 – REMISE DE L'OFFRE.....	8
17 – POINT DE DEPART DU DELAI D'EXECUTION.....	8
18 – RESILIATION, LITIGE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION .....	9
19 – DEROGATIONS AU CCAG – FCS.....	9

## **1 – OBJET DU MARCHÉ**

Le marché a pour objet des achats à la demande de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour l'ensemble des sites de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne

Siège :  
52, cours Gambetta – 47007 AGEN CEDEX.

CCI – Agence de l'Albret  
10, place Aristide Briand  
47600 NERAC

CCI – Agence du Marmandais  
Résidence Guizières  
35, rue Léopold Faye  
47200 MARMANDE

CCI – Agence du Villeneuvois  
Marché Gare – Route de Tournon  
47300 VILLENEUVE SUR LOT

## **2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Le présent marché est constitué des pièces suivantes :

- l'acte d'engagement du candidat ainsi que les annexes de bordereau de prix et spécifications techniques,
- le présent cahier des clauses particulières (CCP n°04/10),
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services passés au nom de l'Etat (CCAG/FCS), approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 modifié (document non fourni).
- Le règlement de consultation

## **3 – CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS**

3.1. Le marché porte sur les 3 lots suivants :

Lot n°1 : fournitures de bureau et accessoires

Cette prestation comporte la fourniture, le transport et la livraison sur site suivant les quantités demandées, aux conditions évoquées dans le présent CCP, de fournitures et articles de bureau tels que définis au bordereau de prix unitaire.

Les produits sont de gamme moyenne permettant un usage interne. Ils seront refusés par la CCI en cas de non-conformité avec le marché et restitué en cas d'usure prématurée.

Les produits seront livrés dans l'unité de conditionnement prévu au bordereau de prix sans garantie de minimum à la charge de la CCI.

Lot n°2 : papier reprographie et enveloppes

Cette prestation comporte la fourniture, le transport et la livraison sur site suivant les quantités demandées, aux conditions évoquées dans le présent CCP, de ramettes de papiers blancs ou couleurs.

Le conditionnement sera assuré en ramettes de 500 feuilles emballées, livrées en carton de 5 ramettes

Lot n°3 : consommables informatiques

Cette prestation comporte la fourniture, le transport et la livraison sur site suivant les quantités demandées, aux conditions évoquées dans le présent CCP de toners et cartouches

neuves à la marque ou compatibles pour les imprimantes que nous possédons, tels que définis au bordereau de prix unitaire.

Les produits devront avoir l'agrément constructeur et répondront aux normes en vigueur, notamment en matière d'environnement. Ils seront refusés par la CCI, en cas de non-conformité avec le marché et restitués en cas d'incident sur le matériel.

A ce titre, le titulaire s'engage à garantir le remboursement de la remise en état de toute imprimante endommagée à la suite d'un incident provoqué par les produits fournis par celui-ci.

Les produits seront livrés dans les conditionnements prévus dans le bordereau de prix unitaire sans garantie minimum à la charge de la CCI.

- Petits matériels et produits de nettoyage informatiques

Cette prestation comporte la fourniture, le transport et la livraison sur site suivant les quantités demandées, aux conditions évoquées dans le présent CCP de petits matériels informatiques tels que définis dans le bordereau de prix unitaire.

Les produits seront compatibles avec les matériels existants à la CCI, et répondront aux normes en vigueur. Ils seront refusés par la CCI en cas de non-conformité et restitués en cas d'incident sur les matériels. A ce titre, les frais de remise en état seront refacturés au titulaire.

Les produits seront livrés dans l'unité de conditionnement prévue dans le bordereau de prix sans garantie minimum à la charge de la CCI. Ils seront livrés avec emballage et notices d'utilisation.

### 3.2 Marchés à bon de commande :

Le marché est à bon de commande pour l'ensemble des lots en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les bons de commande seront émis dans les conditions et limites prévues au présent CCP. Pendant la durée du marché, la personne publique s'engage à réserver au titulaire l'exclusivité de ses commandes.

## 4 - VARIANTES :

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 5 – OBLIGATIONS :

### 5.1. Engagement du titulaire :

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations selon les prescriptions contenues dans le Cahier des charges, et bordereaux des prix et délais, ainsi que les autres documents contenus dans le dossier de consultation des entreprises.

Les prestations à fournir sont placées **sous la responsabilité unique du titulaire.**

### 5.2 - Engagement de la CCI :

La CCI s'engage à faciliter l'accès du titulaire à toutes les sources d'information et aux documents dont la connaissance est indispensable à l'accomplissement de sa tâche.

## 6 – REFACTION ET PENALITE

### 6.1. Réfaction

En cas de non respect de la commande (spécifications techniques, qualité) le titulaire encourt une réfaction de 20 % du montant hors taxes de la prestation concernée.

### 6.2. Pénalité pour retard

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, les pénalités pourront être appliquées :

En cas de non respect des instructions mentionnées dans ce cahier des clauses particulières et à l'expiration du délai notifié, la CCI appliquera des pénalités.

#### **Pénalité pour retard sur délai contractuel imputable au titulaire (y compris son ou ses sous-traitants)**

Le respect des délais contractuels tels que mentionnés dans l'acte d'engagement et ses annexes est impératif.

Il sera appliqué par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS une pénalité calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{V \times R}{100}$$

P= le montant de la pénalité

V= valeur de l'ensemble des prestations

R= nombre de jours de retard

Et plus généralement, en cas de non-respect des clauses prévues au présent marché et notamment celles relatives au respect des clauses du CCP, et après mise en demeure, le titulaire encourt une pénalité d'un montant correspondant à **5 %** du montant HT concerné.

*Les pénalités feront l'objet d'une retenue par précompte sur les sommes dues au titulaire.*

## 7 – ASSURANCE

Le titulaire devra souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir d'une manière suffisante la responsabilité qu'il peut encourir à l'occasion de l'exécution du présent marché.

Dans un délai de 48 heures à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire justifie, sous peine de résiliation, auprès de la CCI qu'il est titulaire d'une assurance garantissant de façon suffisante les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

En cas de sous-traitance, la société sous traitante doit se garantir dans les mêmes conditions que le titulaire.

## 8 – FORME, DUREE ET QUANTITE ESTIMEE DU MARCHE

Le présent marché est un marché à prix unitaires et à bons de commande.

Il débute à la date de notification du présent marché et se termine le **31 décembre 2011**.

Le marché est passé sans montant minimum.

Le montant maximum du marché est fixé à

Lot n°1 : 15 000 € hors taxes.

Lot n°2 : 14 000 € hors taxes  
Lot n°3 : 24 000 € hors taxes

## **9 – ORGANISATION DE LA PRESTATION**

### **9.1. Passation de commande**

Les commandes successives sont adressées sous forme de bons de commande signés par : le Président de la CCI ou, par délégation, le Directeur Général.

Le bon de commande devra faire apparaître :

- identification de la personne physique qui passe le marché
- identification du signataire du bon de commande
- identification du marché et du lot
- identification du titulaire du marché
- adresse de livraison
- adresse de facturation
- désignation de la prestation
- quantité à fournir
- prix unitaire de la prestation
- prix total TTC.

Le titulaire devra un accusé réception par renvoi en télécopie ou par mail.

La possibilité de commander par internet sera un atout.

### **9.2. Modalités de livraison**

Lot n°2 « papier reprographie » :

Le papier de grande consommation sera commandé par palettes de 40 cartons de 5 ramettes de 500 feuilles. Les commandes se répartissent comme suit :

- Livraison siège : environ 1 commande tous les 2 mois de 1 à 2 palettes par commande.
- Livraison agence : environ 1 commande tous les 6 mois de 1 palette par commande.

Ensemble des lots :

- les fournitures sont livrées à destination franco de port. Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits et des risques inhérents à celui-ci dans les conditions prévues à l'article 19.3 du CCAG FCS.

Les livraisons s'effectueront au siège social de la CCI pour les lots n° 1 et 3, et en plus dans les agences de Marmande (1<sup>er</sup> étage ascenseur), Villeneuve (RDC) pour le lot n° 2.

Les délais de livraison prévus sont de 4 jours ouvrés maximum à compter de l'envoi de la commande dans une plage horaire de distribution sur site comprise entre 8h30 et 17h. Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison.

### **9.3. Opération de vérification et d'admission**

Les opérations de vérification et d'admission sont effectuées dans les conditions prévues aux articles 22 à 25 du chapitre V du CCAG FCS.

## **10 – PRIX DU MARCHÉ**

Les prix unitaires sont globaux et fermes pour la durée du marché.

Les prix unitaires sont présentés hors taxes dans les tableaux figurant en annexe de l'acte d'engagement.

Il est également demandé de fournir à l'appui de l'offre de prix un catalogue des produits proposés.

## **11 – REGLEMENT ET FACTURATION**

Le règlement du marché s'effectue sur présentation de la facture transmise en un original et un duplicata à l'attention de la Direction Administrative et Financière de la CCI – 52 cours Gambetta – BP 90279 – 47007 AGEN Cedex.

Les factures comportent, outre les mentions obligatoires, la nature et le détail des prestations ainsi que leurs coûts unitaires hors taxes.

## **12 – PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES**

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum et court à compter de la date de réception de la facture.

Le défaut de paiement dans le délai fixé fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Le taux des intérêts moratoires est celui fixé par le décret n°2008-408 du 28 avril 2008 modifiant le décret n°2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics.

## **13 – PRESENTATION DES OFFRES**

### Candidature

Les candidats produisent les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics, à savoir :

1. Une lettre de candidature (formulaire DC4) dûment datée et signée par la personne habilitée à engager le candidat mentionnant si celui-ci se présente seul ou en groupement ;
2. Une déclaration sur l'honneur (ou le formulaire DC5), dûment datée et signée par la personne habilitée, pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée ;
3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
4. Un document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat.

Pour être retenu, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le présent marché est informé qu'il dispose d'un délai de huit jours à compter de la date de réception de la demande pour fournir à la CCI, les attestations fiscales et sociales prévues à l'article 46 du Code des Marchés Publics (formulaires DC6 et DC7).

A défaut, les documents et attestations qui y sont mentionnés.

Les documents susmentionnés sont datés de moins de six mois.

Les formulaires précités sont téléchargeables sur le site du Ministère des Finances à l'aide du lien suivant :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj\\_dc.htm](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm)

### Offre

L'offre est rédigée en langue française et est libellée dans l'unité monétaire euro.  
Elle est présentée sous la forme de l'acte d'engagement et de ses annexes, qui est établi en un seul exemplaire original.

Elle ne doit comporter aucune rature ou surcharge, ni modification du dossier de consultation transmis par la CCI, sous peine de rejet.

L'offre doit être signée par les candidats qui la présentent ou par leur représentant habilité par une décision qui lui sera jointe.

Un relevé d'identité bancaire est joint à l'offre.

L'offre présente les annexes à l'acte d'engagement dûment remplies ainsi que toutes les informations complémentaires que le candidat juge utiles de produire.

#### **14 – SELECTION DES OFFRES**

La sélection des offres s'effectue en fonction des critères suivants dans l'ordre décroissant :

- Valeur technique de l'offre
- l'offre financière
- l'organisation de la prestation
- les délais de livraison
- la contribution au développement durable.

#### **15 – OFFRES NON RETENUES**

Les candidats dont les offres ne seront pas retenues en seront informés.

#### **16 – REMISE DE L'OFFRE**

L'offre doit être remise au plus tard au siège de la CCI, le Mardi 13 Juillet avant 16 h 00.

Celle-ci peut être transmise au choix par voie postale ou par porteur à la CCI, 52 cours Gambetta – 47007 AGEN Cedex.

Les porteurs doivent se présenter à l'accueil de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, et faire demander une personne du service Administration Générale.

Le pli comporte la mention suivante : « **OFFRE FOURNITURES DE CONSOMMABLES BUREAUTIQUES 2010 - 2011** »

#### **17 – POINT DE DEPART DU DELAI D'EXECUTION**

Par dérogation à l'article 13.1.2. du CCAG, le délai de la période de préparation part de la date de notification.

Le bon de commande précise les conditions d'exécution. Il sera dérogé à l'article 13.1.2 du CCAG dans le cas où le délai d'exécution du bon de commande partirait de la date précisée dans la décision du RPA pour commencer l'exécution de celui-ci.

## **18 – RESILIATION, LITIGE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

### Résiliation

Le présent marché est résiliable dans les conditions prévues au chapitre 6 du CCAG/FCS.

### Litiges et attribution de juridiction

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent marché et qui n'aurait pu être réglé dans le cadre des dispositions prévues au chapitre 7 du CCAG/FCS, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Bordeaux.

## **19 – DEROGATIONS AU CCAG-FCS**

L'article 6.2 du présent CCP déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

L'article 17 du présent CCP déroge à l'article 13.1.2 du CCAG-FCS.